

*Date de dépôt : 12 août 2019*

## Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Ma Rade**

*Rapport de majorité de M. Alexis Barbey (page 1)*

*Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Léna Strasser (page 14)*

### RAPPORT DE LA MAJORITÉ

#### Rapport de M. Alexis Barbey

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des pétitions a traité la pétition P 2059 lors de ses séances des 25 mars, 29 avril et 13 mai 2019, sous la présidence incisive de M. Jean-Marie Voumard. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier qu'il convient de féliciter ici pour son talent.

#### Résumé pour lecteurs pressés

L'association Ma Rade a déposé des pétitions devant le Conseil municipal, le Conseil administratif de la Ville de Genève, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Le Grand Conseil est le premier à s'en saisir. Cette association demande que les idées développées lors du concours de la Ville de 2017 soient réalisées plus rapidement.

Considérant que la Plage de Genève est une première réponse à cette pétition et qu'il s'agit d'attendre que ce projet soit totalement réalisé en 2021, considérant aussi que les consultations en cours entre la Ville et le canton sur le sujet de la rade doivent être menées à bien, la majorité de la commission a

décidé par 9 voix POUR et 6 CONTRE de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

### **Séance du 25 mars 2019 : audition de M. Mathias Gratry, pétitionnaire et membre de l'association MA RADE**

M. Gratry prend la parole et déclare appartenir à un groupe citoyen qui s'inquiète de constater que rien ne bouge pour la rade. Il rappelle qu'un concours d'idées avait été lancé par la Ville de Genève en 2017, avec de beaux projets et il mentionne que son groupe ne comprend pas pourquoi rien ne se fait depuis lors. Il rappelle que la rade n'est pas valorisée et il déclare que la pétition demande que la Ville fasse son travail en libérant l'espace autour de la rade et en favorisant les accès au lac. Il rappelle que dans toutes les villes suisses il est possible de se baigner et qu'il n'y a, à Genève, que les Bains des Pâquis qui le permettent. Or, il observe que ces derniers sont toujours pleins, même l'hiver. Il signale ensuite qu'il serait possible de faire quelque chose de facile sur le quai Wilson où seul un muret empêche l'accès à l'eau. Il pense qu'il ne faut pas lancer de projets pharaoniques, mais proposer des aménagements simples et beaux.

Le président demande s'il a eu une réponse de la Ville de Genève.

M. Gratry répond par la négative. Il remarque que la pétition a été déposée au Conseil d'Etat, au Grand Conseil, au Conseil municipal et au Conseil administratif et ne pas avoir encore été auditionné.

Une députée PDC remarque que les projets prennent souvent beaucoup de temps à Genève.

M. Gratry répond que certains PLQ comme celui de l'Etang prennent bien moins de temps.

Une députée PDC mentionne que c'est la Ville de Genève qui doit être maître d'œuvre dans cette affaire. Elle ajoute que son groupe estime que le projet arrêté par la Ville était judicieux.

M. Gratry répond que son groupe considérait ce projet excellent, mais il mentionne que la Ville a indiqué qu'il ne s'agissait que d'un concours d'idée dont s'inspirer.

Une députée PDC déclare que c'est la Ville de Genève qui peut donner des informations et non le Grand Conseil.

Un député PLR demande s'il imagine la création de bains publics comme en Suisse allemande, ou un accès à l'eau complètement libre.

M. Gratry répond qu'il serait possible d'imaginer des solutions aisées et sans risque le long du quai Wilson. Il observe ensuite que les bains similaires

à ceux de Zurich qui existaient au début du XX<sup>e</sup> siècle en amont et en aval du pont de l'île ont été détruits. Il rappelle qu'à Zurich, le quai est de deux kilomètres et il remarque que le risque zéro n'existe pas. Il pense qu'une plage libre serait donc envisageable.

Un député PS comprend cette impatience. Il pense qu'il y a eu un problème dans le portage du projet lancé par M. Barazonne qui ne prévoyait pas de concertation ni de budget, et il déclare qu'il faut poser la question à ce dernier.

M. Graty se demande si un député PS estime que les projets présentés n'étaient pas légitimes.

Un député PS acquiesce, mais il mentionne qu'il faut assurer le service après-vente. Il rappelle par ailleurs qu'il y a beaucoup de choses dans la rade comme des pêcheurs et des bateaux de la CGN, et il imagine que ce projet n'est pas particulièrement simple. Il mentionne qu'il y a donc un principe de réalité à prendre en compte.

M. Graty remarque qu'il est possible de bouger des cabanes de pêcheurs. Il pense, cela étant, qu'un concours d'idées international est légitime, un concours apprécié par un collègue d'experts apolitique. Il pense que c'est un projet qui pourrait être partagé par tous les partis.

Un député PS rappelle que c'est un projet d'année de mairie qui a pour vocation de tracer des horizons. Il ajoute, cela étant, qu'il faut ensuite réfléchir aux réalités et aux potentiels de ces projets.

M. Graty remarque que c'est à ce moment que son groupe a été déçu, raison pour laquelle la pétition demande que le canton relance le projet.

Un député Indépendant rappelle que c'est le canton qui est propriétaire des eaux du lac alors que c'est la Ville qui possède les rives. Il pense donc que c'est la Ville qui est la principale intéressée.

M. Graty mentionne avoir été reçu par le service de l'eau qui lui a dit pareil.

Une députée MCG demande si les propriétaires de chien et les chiens sont inclus dans la proposition de la pétition.

M. Graty acquiesce en observant qu'à Neuchâtel même les chevaux peuvent accéder au lac.

Une députée MCG demande si les pétitionnaires ont pensé retirer les rochers qui ont été déposés au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle rappelle qu'un film de 1927 montre les rives avec des grèves en gravier.

M. Graty répond que les pétitionnaires n'ont pas de projet et souhaitent simplement que quelque chose se fasse. Il rappelle ensuite qu'il y avait un

bassin installé et qui a été retiré pour des raisons financières. Il ajoute qu'il y a eu également des motions en Ville de Genève pour prolonger les decks en bois à la Pointe de la Jonction, mais il remarque que les riverains ont dit non.

Une députée MCG répond que c'est elle qui fait le rapport de ces projets municipaux et elle mentionne que c'est le barrage du Seujet qui n'a pas permis leur réalisation, ainsi que les chocs thermiques entre le Rhône et l'Arve.

Un député EAG remarque que M. Gratry privilégie à tout prix l'utilisation de la rade pour des baigneurs, mais il rappelle que la rade est un tout et représente également un site aviaire phénoménal pour lequel les rochers sont nécessaires. Il ajoute qu'il y a d'autres utilisateurs comme la CGN et il mentionne que le problème est global. Il indique que la rade est belle justement en raison du nombre d'utilisateurs différents. Il pense, cela étant, que cette pétition doit être adressée à la Ville de Genève et non au Grand Conseil.

M. Gratry en prend note. Il répète qu'il serait judicieux de profiter de la dynamique du concours d'idées qui proposait des roselières où abriter des oiseaux.

Une députée PS déclare que sa démarche citoyenne est helvétique et légitime. Elle indique appartenir au comité des Bains des Pâquis qui ne parvient pas à accueillir tout le monde en été, et elle pense qu'il lui semble cohérent que cette pétition soit déposée tant devant la Ville de Genève que devant le Grand Conseil. Elle demande ensuite si les pétitionnaires se sont renseignés sur les âges des signataires.

M. Gratry répond par la négative. Il ajoute que les signatures ont été recueillies par le biais d'Instagram, Facebook et sur place, et il mentionne que des illustrations ont été réalisées dans ce cadre.

Un député PS pense également que c'est un sujet qui doit être débattu au sein du canton et de la Ville. Il rappelle par ailleurs que des aménagements de pontons doivent se faire jusqu'à la Belote et il demande si des espaces baigneurs ne devraient pas être plutôt placés en dehors de la rade.

M. Gratry acquiesce en remarquant avoir mis l'accent sur l'eau, mais il rappelle que la pétition propose un grand nombre de choses comme la mobilité douce et le dégagement du panorama. Il pense que l'EPFL fait référence en matière de circulation et il regrette que Genève fasse l'inverse de la recherche scientifique.

Un député PS demande combien de bateaux devront être déplacés en dehors de la rade.

M. Gratry l'ignore en remarquant que les bateaux devraient être bougés à la fin de l'année.

*M. Gratry se retire à 18h45.*

Le président demande s'il y a des demandes d'audition.

Un député PS propose l'audition de M. Barazzone et de Genève Tourisme.

Un député PLR pense qu'il faut entendre la Ville de Genève.

Une députée PDC remarque que le Conseil administratif décidera qui il souhaite envoyer.

Une députée MCG déclare siéger au sein du Conseil municipal depuis douze ans et avoir tout entendu. Elle serait intéressée par l'audition de la sommité de l'EPFL dont il a été question ainsi que par les Zurichois.

Un député PLR remarque avoir compris que l'EPFL travaillait sur un projet devant répliquer les Bains des Pâquis, ce qui n'a aucun rapport.

Une députée PS pense qu'il faut entendre la Ville de Genève. Elle rappelle qu'il existe une commission qui réfléchit sur l'aménagement de la rade et elle estime qu'il serait intéressant d'entendre l'un de ses représentants.

Le président remarque que c'est une commission du municipal.

Une députée PS répond que c'est une commission mise en place par le Conseil administratif.

Un député Indépendant remarque qu'il pourrait être également intéressant d'entendre l'office cantonal des eaux.

Un député PS déclare que c'est donc M. Hodggers qui pourrait faire le tour de ces projets.

Le président déclare retenir donc l'audition du Conseil administratif ou de M. Barazzone et de Genève Tourisme dans un premier temps.

**Séance du 29 avril 2019 : audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif du département de l'environnement urbain et de la sécurité de la ville de Genève, avec M<sup>me</sup> Isabelle Charolais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève (DCA), et M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint (DEUS)**

M. Barazzone prend la parole et excuse l'absence de M. Pagani. Il déclare ensuite que cette audition lui permettra de donner un aperçu des démarches communes qui ont été réalisées au niveau de la Ville de Genève et du canton.

Il mentionne que le travail est mené de concert entre les deux entités. Il évoque alors les aménagements pour la mobilité douce qui sont poursuivis depuis plusieurs années, avec notamment le concours pour une passerelle piétonne le long du pont du Mt Blanc. Il rappelle par ailleurs qu'il est également question de créer un lieu de baignade aux Eaux-Vives. Il précise à cet égard que la plage verra également la création d'un port et d'équipements pour les dériveurs, permettant dès lors de dégager de la place pour les promeneurs. Il déclare encore qu'une convention avec le canton permet à la Ville de gérer l'ensemble du domaine public autour de la rade et il signale qu'une partie des activités lacustres devrait être déplacée au port du Vengeron, sur la commune de Genthod. Il observe que le Grand Conseil devra voter un projet pour ce faire.

Il rappelle ensuite que le canton a étudié quelles pouvaient être les possibilités de baignade dans la rade, en plus de la plage des Eaux-Vives, et il remarque que trois lieux ont été déterminés, soit la zone de la Perle du lac, le quai Wilson et la jetée du Jet d'eau. Il rappelle encore le projet de plage qui devrait être inaugurée en 2021 en observant que la Ville pourrait devenir propriétaire de celle-ci à l'issue des travaux. Il précise que deux années seront nécessaires pour que le terrain se stabilise et il déclare que la Ville prendra en charge l'entretien de cet espace passé ce délai.

Il mentionne ensuite que la Ville de Genève a organisé un concours d'idée en vue de valoriser la rade en fonction des nouveaux usages et en tenant compte des avis de chacun. Il déclare que les trois premiers prix ont été retenus puisque chacun d'entre eux proposait des éléments intéressants, comme le dénivelé des murs utilisé pour dégager de l'espace sur les quais, des aménagements très simples ou des pénétrantes piétonnes permettant de connecter les quartiers au lac. Il indique que l'idée n'est pas de gentrifier la rade puisque le vœu n'est pas de chasser toutes les activités. Il ajoute qu'un comité de pilotage composé de M. Hodgers, de M. Dal Busco, de M. Pagani, de M. Kanaan et de lui-même a été constitué, chapeautant différents organes de réflexion. Il déclare encore que l'image directrice est en cours de réalisation et est élaborée sur la base des résultats du concours, de la concertation avec les usagers, des activités et des usages envisagés. Il rappelle également que de nombreuses structures ont été créées pour les touristes et il mentionne que l'idée est de renverser la logique en proposant des lieux pour les Genevois. Il précise que l'image directrice sera annexée au plan directeur communal, ce qui liera les autorités entre elles et permettra d'avaliser les différents usages et les emplacements.

Il remarque ensuite qu'il était nécessaire d'éviter d'entamer des travaux de part et d'autre, entre Ville de Genève et canton, en générant des

incohérences dans l'un des plus beaux lieux du canton, raison pour laquelle cette coordination a été nécessaire. Il indique encore que le comité de pilotage a déjà validé un certain nombre de principes comme les nouveaux accès à l'eau sur la Rive droite, depuis les Bains des Pâquis à la Perle du lac. Il mentionne que l'idée est de proposer des éléments simples, comme des caillebotis, afin de respecter la dimension patrimoniale des lieux. Il déclare encore que la validation du Conseil d'Etat et du Conseil administratif est prévue pour cette année.

Il ajoute qu'un groupe de travail technique sera mis sur pied cet été pour étudier les accès à l'eau, la Ville ayant en l'occurrence prévu un budget de plus de deux millions pour ce faire. Il déclare donc que les souhaits exprimés dans la pétition vont dans le sens de l'action des entités publiques qui désirent redonner au public tous les espaces. Il observe encore que les structures qui empêchent la vue sur la rade seront supprimées ou du moins leur nombre diminué. Cela étant, il déclare qu'il reste à réaliser ces différents projets et il mentionne que la Ville, à elle seule, n'y parviendra pas et il remarque que c'est la coordination entre celle-ci et le canton qui permettra de proposer d'ici cinq ans un aménagement qualitatif pour la population.

Le président demande si la Ville de Genève a reçu la pétition.

M. Barazzone acquiesce.

Un député PS déclare que le pétitionnaire était impatient et il demande si la genèse du projet est issue d'une volonté personnelle ou du Conseil administratif.

M. Barazzone répond que M. Pagani et lui-même avaient souhaité lancer une réflexion sur la rade et il explique que suite à l'échec d'une proposition allant dans ce sens devant le Conseil municipal, il avait décidé d'affecter son budget de maire à un projet de concours d'idée. Il ajoute que suite à ce concours, il a été possible d'associer les différents partenaires. Il remarque qu'il aurait pu financer trois échelles et deux pontons avec ce budget, mais il pense que cela aurait été une erreur puisqu'il fallait une vision d'ensemble cohérente.

Un député PS demande si l'exposition qui a été faite à la salle du Faubourg n'a pas fait rêver les gens et il se demande si M. Barazzone répèterait la démarche qui a été réalisée jusqu'à présent.

M. Barazzone acquiesce.

Un député PS demande s'il y aura des aménagements progressifs.

M. Barazzone répond que les idées étaient destinées à créer une base permettant d'avancer dans les projets concrets. Il ajoute que le premier prix

du concours est entré dans des détails insoupçonnés et a permis de réunir un grand nombre d'informations, tant sur les courants dans la rade que sur les remblais.

Un député PS demande ce qu'il en sera de la sécurité pour les emplacements retenus.

M. Barazzone répond que ces éléments ne sont pas encore réglés. Il ajoute que c'est en l'occurrence le canton qui gère le lac et qui pourra répondre à cette question.

Un député PS se demande si un aménagement comme celui qui avait été proposé par M. Kanaan à proximité de la Cité du temps pourrait être imaginé sur les nouveaux emplacements.

M. Barazzone répond que ce type de bains serait plus pertinent sur le Rhône que dans la rade en raison des courants. Cela étant, il déclare que le rapport coût-utilisation de l'aménagement provisoire qui était proposé vers la Cité du temps n'était pas adéquat.

Un député PS demande si les arrangements financiers et les responsabilités sont réglés.

M. Barazzone déclare que le canton restera propriétaire du terrain mais il mentionne qu'un droit d'usage sera cédé à la Ville de Genève lorsque la plage sera entièrement terminée, en 2022. Il ajoute que d'ici là, le canton affectera un crédit pour l'entretien des lieux, la Ville prenant en charge, quant à elle, l'application du règlement. Il précise que le règlement que la Ville adoptera à terme sera similaire au règlement édicté par le canton.

Un député PLR remarque que les bateaux qui sont à l'amarre pour le moment à la jetée du Jet d'eau seront transférés à la Nautique et il demande quel sera l'impact de ce déplacement pour ce dernier.

M. Barazzone rappelle qu'un nouveau port public sera créé à la Nautique et il mentionne que ces bateaux y seront logés.

Un député PLR demande si ce port aura encore suffisamment de capacité.

M. Barazzone acquiesce en précisant que les places seront nombreuses qu'un « garage » sera en outre créé pour les dériveurs.

Un député Vert déclare que le public a beaucoup investi ces lieux et il mentionne que la population occupe des endroits qui n'étaient pas forcément prévus, tel le cabanon à proximité des Bains des Pâquis. Il demande comment cet aspect sera géré.

M. Barazzone répond que les autorités ne veulent pas régenter l'espace mais simplement déprivatiser la rade, contrairement à la plage des Eaux-Vives où, par exemple, les grillades seront interdites.



Un député PS demande ce qu'il en est des relations avec la CGN.

M. Barazzone répond que les discussions sont en cours avec la CGN en mentionnant que des solutions techniques sont envisagées afin de satisfaire les uns et les autres.

### **Séance du 29 avril 2019 : audition de M. Adrien Genier, directeur général de Genève Tourisme & Congrès**

M. Genier prend la parole et remercie la commission pour cette audition. Il mentionne avoir pris ses fonctions en janvier dernier, après avoir travaillé pour Suisse tourisme durant plusieurs années, à Rio et Copenhague notamment. Il déclare ensuite être évidemment en faveur d'une amélioration de l'aménagement de la rade, compte tenu de son attractivité. Il pense en l'occurrence que la cohérence et l'élégance sont nécessaires autant que les aspects pratiques.

Un député PS demande qui finance Genève Tourisme.

M. Genier répond que le rapport d'activité de Genève Tourisme va bientôt sortir. Cela étant, il déclare que 80% des revenus proviennent de la taxe de séjour payée par les touristes, via les hôtels. Il ajoute que Genève Tourisme est une fondation de droit privé avec une convention d'objectifs passée avec le canton. Il précise que la seconde source est payée par les commerçants genevois, par le biais d'une seconde taxe. Il déclare encore que le budget total se monte à 19 millions et il observe que c'est un conseil de fondation regroupant les différents milieux qui gère Genève Tourisme.

Un député PS demande ensuite ce qu'il en est des Fêtes de Genève.

M. Genier répond que Genève Tourisme n'organise plus les Fêtes de Genève, sa tâche visant essentiellement la promotion et l'accueil des touristes. Il précise que l'évènementiel est devenu une profession à part entière compte tenu de l'évolution des normes.

Un député PS demande ce qu'il en est de la promotion.

M. Genier répond que c'est principalement de la communication, via les réseaux sociaux et les médias. Il ajoute qu'il existe un fonds permettant de financer des événements, une fois seulement, en remarquant que les montants attribués sont très modestes.

Un député PS rappelle la critique portant sur Genève Tourisme qui observait que la principale clientèle était formée des personnes fréquentant les congrès. Il se demande s'il y a une évolution à cet égard.

M. Genier répond que les personnes qui fréquentent les congrès restent une clientèle importante. Il mentionne toutefois que tout dépend de la nature

des congrès. Il remarque que la promotion diffère par ailleurs en fonction des clientèles, avec des propositions de nuitées allant d'hôtels de trois étoiles à cinq étoiles.

Un député PS mentionne que plus les hôtels sont pleins, plus Genève Tourisme touche de l'argent.

M. Genier acquiesce et mentionne que la plupart des offices du tourisme, dans les autres cantons, sont financés par les impôts, ce qui signifie que l'exemple genevois est particulier.

Un député UDC demande si Genève Tourisme a été consulté ou intégré dans la réflexion portant sur le projet de la rade.

M. Genier déclare ne pas pouvoir répondre à cette question. Cela étant, il observe pouvoir valider les différents critères du concours qui a été réalisé pour la rade.

Un député UDC remarque que ce qui importe à Genève Tourisme en fin de compte, c'est un projet permettant de soutenir la promotion touristique.

M. Genier acquiesce.

Un député Vert demande si les éléments figurant dans la pétition, comme les accès au lac, peuvent être intéressants pour les touristes.

M. Genier répond que peu de touristes se baigneront dans le lac, mais il mentionne que voir une ville qui s'approprie le lac favorise une image vivante et authentique de la ville. Il rappelle que la promotion de la ville de Berne utilise souvent cette image de l'accès à l'eau.

Un député PS demande si des initiatives, comme ce qui existe à Bâle, ne manquent pas à Genève.

M. Genier répond être en faveur de ces éléments, mais il déclare que ces derniers relèvent plus d'entreprises privées que de Genève Tourisme.

Un député PS demande si une communication est prévue à l'égard de la nouvelle plage.

M. Genier acquiesce en déclarant qu'un projet de ce type aura un fort impact médiatique.

Un député PS se demande si l'impact sera plus particulièrement helvétique ou international.

M. Genier répond que l'image et les retombées médiatiques positives sont évidentes et internationales.

Une députée PS demande s'il connaît les autres projets liés à l'eau.

M. Genier répond avoir vu les idées développées dans les projets soumis dans le cadre du concours.

Une députée PS remarque que Genève Tourisme n'est donc pas tenu au courant par les départements.

M. Genier répète être en poste depuis janvier dernier seulement.

Une députée PS observe que Genève Tourisme n'est pas intégré dans les réflexions en amont.

M. Genier répond que ce n'est pas le cas pour le moment. Il répète que le rôle de Genève Tourisme est la promotion et l'accueil.

Une députée PS signale qu'il est intéressant d'entendre que l'authenticité est importante pour les touristes.

M. Genier acquiesce en observant que d'autres aspects sont également très importants, comme le Wifi ou la possibilité d'utiliser des cartes de crédit.

### **Séance du 21 mai 2019 : vote**

Le président passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 2059 :

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Le président passe au vote du dépôt pour information sur le bureau de la P 2059 :

**Oui : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)**

**Non 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)**

**Le dépôt pour information sur le bureau du Grand Conseil est accepté.**

*Catégorie de débat préavisée : II (30 min)*

## **Pétition (2059-A)**

### **Ma Rade**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Rade, cette partie du bord du lac qui va du quai Wilson à Baby-Plage, en passant par le pont du Mont-Blanc et le Jet d'eau, ne permet pas assez aux citoyens, aux visiteurs ainsi qu'aux promeneurs de profiter de ce qu'elle pourrait leur offrir : un accès à l'eau et à la baignade, un lieu de loisir, un espace de rencontre, ainsi qu'un véritable axe de mobilité douce.

Le concours d'idée « la rade », organisé par la Ville de Genève, a abouti en mai 2017 à de nombreux projets concrets qui valorisent le potentiel de la Rade : une Rade pour tous ses usagers, au fil des saisons, toute l'année.

Nous demandons aux autorités de prendre les mesures pour réaménager la Rade :

- offrir un accès à l'eau et un droit à la baignade en ville, pour toutes et tous ;
- libérer l'espace autour de la Rade pour favoriser la promenade et la rencontre ;
- créer des aménagements simples, beaux et réalistes ;
- permettre une réappropriation citoyenne de la Rade et offrir un accès au panorama ;
- retrouver à Genève la tradition des bains publics et de l'accès à l'eau.

Cette pétition sera adressée aux autorités genevoises suivantes :

- Conseil d'Etat (exécutif cantonal) et Grand Conseil (législatif cantonal) ;
- Conseil administratif de la Ville de Genève (exécutif municipal) et Conseil municipal de la Ville de Genève (législatif municipal).

Toutes et tous peuvent signer cette pétition, de nationalité suisse ou non.

Cette pétition émane du collectif citoyen MA RADE :

facebook.com/MaRadeGeneve

instagram : MaRadeGeneve

*N.B. 1 signature<sup>1</sup>*

Collectif citoyen MA RADE

p.a. M. Mathias Gratry

Rue de l'Ecole-de-Médecine 7

1202 Genève

---

<sup>1</sup> Pour information, la pétition est en outre munie de 3219 signatures électroniques.

*Date de dépôt : 9 août 2019*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M<sup>me</sup> Léna Strasser**

Mesdames les députées,  
Messieurs les députés,

Un concours d'idées les a fait rêver. Des images de synthèses les ont amené-e-s à se projeter dans une Genève où l'accès à l'eau est aisé tout autour de la rade. Eux et elles, ce sont plus de 3200 citoyennes et citoyens qui ont signé la pétition « Ma rade ». Des citoyennes et des citoyens qui souhaitent que le potentiel de la rade à Genève soit valorisé et que les rives du lac soient plus accessibles. Des citoyennes et des citoyens qui aimeraient voir les idées proposées devenir des réalités et se concrétiser. Pas de manière grandiose, non, juste grâce à des aménagements simples et réalistes, pour permettre à la population de retrouver la tradition des bains publics et de l'accès à l'eau, pour permettre à la population de se réapproprier la rade.

C'est en cours, nous a-t-on répondu lors des auditions. Oui, certes, outre la plage des Eaux-Vives, ouverte en ce début d'été, et dont le succès a été immédiat, d'autres aménagements notamment à Bellevue ou à Coligny sont terminés et permettent d'accéder à l'eau plus facilement.

Pour ce qui est de la rade, d'autres projets sont en vue, grâce à la vision que le concours d'idées et les discussions entre la Ville, le canton et les différents acteurs et actrices se partageant l'usage des rives ont fait émerger pour la rade genevoise.

Dès lors, il semble important à la minorité de la commission de prendre en compte l'émergence de cette dynamique citoyenne et de répondre à celles et à ceux qui appuient le processus, l'appellent de leurs vœux, s'en réjouissent et partagent la vision née des idées proposées lors du concours. Leur répondre qu'une suite est en cours, que leur demande est relayée et entendue, et de les informer de ce qui se prépare en faisant des liens avec ce qu'elles et ils proposent.

Dès lors, la minorité de la commission des pétitions est en faveur d'un renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

**Dessins faits par certain-e-s pétitionnaires dans la continuité du concours d'idées**